



ANNONCE CANINULE VIA LE RECTORAT

publié le 16/06/2022

Voici l'information reçue du RECTORAT ce jour à 16 h 24

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'écoles,

S/c de messieurs les IA-DASEN

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des écoles et collèges privés,

S/c de messieurs les directeurs diocésains,

Dans le cadre de l'épisode de très forte chaleur que la métropole traverse jusqu'à la fin de la semaine, 12 départements ont été placés en vigilance « rouge – canicule » par Météo France dont les 4 de notre académie.

Dans ces départements, du fait des températures très élevées, les parents qui le souhaitent et qui sont en mesure de le faire pourront garder leurs enfants à domicile et ne pas les envoyer à l'école ou au collège demain.

Sous réserve d'éventuelles décisions de fermeture prises par les autorités préfectorales, les écoles et établissements maintiennent l'accueil des élèves.

Seules les activités physiques de faible intensité sont autorisées.

Nous vous invitons à relayer sans délai ces mesures auprès des familles et de vos personnels.

Les mesures déjà envoyées en début de semaine demeurent d'actualité (www.education.gouv.fr/canicule), et les équipes pédagogiques peuvent, en fonction des contextes locaux, dispenser des enseignements en plein air dans les zones ombragées. L'hydratation régulière et systématique des élèves comme des personnels doit être à l'attention de tous.

En vous remerciant pour votre réactivité.

—

Yann Toussaint

Directeur de cabinet adjoint

Rectorat de Poitiers